

## Informations-Nouvelles

M. Laurier est parti pour la Belgique. Après un arrêt à Bruxelles, il gagnera la Hollande.

Il s'agit, nous dit-on, d'une vaste opération financière sous roche. Elle est en de bonnes mains !

La Revue de France publie un travail des plus intéressants, signé du baron Ernouf et intitulé : *Les Chemins de fer de l'Ouest pendant la guerre.*

Il faut lire ce lamentable récit, qui prouve jusqu'à l'évidence que jamais on ne poussa l'impéritie plus loin que ne le fit le prétendu gouvernement de la défense nationale.

Officiers, soldats, préfets, intendants, délégués de Tours et de Bordeaux rivalisent d'incurie, de paresse, d'ineptie et d'arbitraire. Les conflits de pouvoirs naissent à chaque pas, les ordres les plus contradictoires sont donnés vingt fois, vingt fois retirés, puis redonnés encore. La stratégie de cabinet de MM. Gambetta, Spuller et Pipe-en-Bois est évidemment cause de nos revers, et la défaite du Mans doit être portée à l'actif du dictateur d'occasion, M. Ernouf le prouve d'une façon mathématique.

Le côté des marchés n'est pas moins instructif et moins triste. Il faut lire l'histoire des achats de bestiaux faits par un certain M. F..., de Nantes, délégué à cet effet par le gouvernement de Tours.

Le 17 novembre, on concentre 4,500 têtes de bétail à Laval en vue du ravitaillement chimérique de Paris, espéré à la suite du succès de Coulmiers. On les amène à Orléans, on les ramène à Laval, puis à Landerneau. On les promène pendant deux mois sur la ligne, presque sans nourriture, exposés au froid, parqués dans des wagons.

Arrive l'armistice. Le typhus se met dans le troupeau et prend un caractère foudroyant. Il meurt un bœuf par minute, 400 soldats sont occupés nuit et jour à enfouir les cadavres. Enfin on charge les 2,000 restants sur deux navires condamnés, en précipitant à fond de cale et en assommant les derniers survivants.

Puis on conduit les deux navires au large d'Ouessant et on les coule à coups de canon. C'est ainsi qu'on parvint à éteindre cet horrible foyer d'infection.

Mais tous ces bestiaux avaient coûté achat et transports :

### TRENTE MILLIONS

Et pas un n'est arrivé à Paris !

Après cette odieuse bovine, celle des pommes de terre : 1,800 wagons perdus ! et 8,000 tonnes de viandes salées achetées aussi en vue du ravitaillement (une heureuse idée pour nourrir des gens récemment débloqués), introduites à Paris après l'armistice et qui n'ont pu se vendre même à vil prix.

La conclusion de M. Ernouf est écrasante :

« En fait, le ravitaillement fut opéré en grande partie par l'industrie privée, tout comme il l'eût été sans tous ces gaspillages inutiles... Inutiles ! pas à tout le monde néanmoins ! Si les denrées de la dictature étaient gelées, ses bestiaux morts, les marchés du moins étaient validés, et les commissions acquiescées... »

« Il est temps que l'opinion publique soit édifiée sur ces incidents qui mettent en pleine lumière tant de faits étrangers et navrants. En scrutant les documents authentiques de cette époque, en suivant en détail les soubresauts de toutes ces cascades administratives et stratégiques, on se demande comment certains hommes ont encore le courage d'écrire, de banqueter, de discourir ! »

Qu'en dit M. le duc d'Audiffret-Pasquier ?

Le journal officiel de Strasbourg publie le résultat de l'enquête faite par l'autorité sur l'assassinat de M. le professeur Auffsess. Il résulte de ce document que :

« Toute cette affaire n'aurait pas nécessité

l'intervention de l'autorité, sans le décès de la victime.

« Qu'on ne peut attribuer aucune importance à la petite pluie de la tempête droite.

« Que le blessé, après les explications qui lui furent données, avait plaisanté lui-même sur l'accident, et que, d'un autre côté, les deux personnes intéressées, dès qu'elles eurent connaissance de la méprise, s'étaient excusées.

Il y a, dans cette rédaction, du la Palisse de l'Escobar et du Lacenaire, dit avec raison le *Courrier de France*.

Rien n'est négligé pour l'instruction du procès Bazaine. Pour se rendre compte, par exemple, des positions militaires occupées par l'armée française et l'armée allemande depuis le 11 août, on a fait fabriquer, exprès pour le procès, des cartes géographiques de la plus minutieuse exactitude.

En outre, des officiers d'état-major seront attachés au conseil de guerre, et si, dans le cours des débats, il était nécessaire d'avoir plus de détails sur telle ou telle position l'un de ces officiers serait aussitôt envoyé sur les lieux pour exécuter un travail particulier à cet effet.

Et enfin, ce ne sera pas faute de preuves que le maréchal sera jugé.

Le général Frossard a remis au président de la République le mémoire, auquel il travaillait depuis quelque temps, sur le rôle des chemins de fer pendant la dernière guerre.

Chargé également du rapport relatif aux sommes à inscrire dans le budget 1873 pour les travaux des fortifications à exécuter autour de Paris et en province, le général, ayant terminé son travail, en a fait également le dépôt entre les mains de M. Thiers.

La reine Victoria a tenu hier un lever, au lieu de la réception — *drawing-room* — auquel assistait le prince impérial ; des diplomates étrangers, accrédités par le gouvernement britannique, assistaient également au lever de la reine.

M. Jules Richard a fait une amusante découverte : M. Barni, le nouveau député de la Somme, dont l'élection euehante le *Bien public*, est l'auteur d'un livre intitulé : *Napoléon 1<sup>er</sup> et son historien M. Thiers*, où se trouve cette phrase :

L'HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE est encore à faire.

Pas radicalement aimable pour le grand historien Thiers, ce radical M. Barni.

D'après une nouvelle que nous avons lieu de croire exacte, M. de Bismarck serait depuis peu de jours excessivement malade. Le grand chancelier n'aurait pu encore recevoir le courrier que lui a dépêché dernièrement M. d'Arnim. Dans tous les cas, ce qui est certain, c'est qu'il n'assistera pas au mariage de son neveu, qui épouse la fille d'un banquier moscovite.

La persistance de toutes les informations contradictoires, qui nous arrivent d'Espagne, nous remet en mémoire la boutade suivante qui remonte à l'insurrection polonoise de 1830 :

Mes amis, que devons-nous croire, Des Russes et des Polonais ? Après tant de sang et de gloire Trouveront-ils enfin la paix ?

Cet écrivain Assure en vain Qu'à la Russie appartient la victoire ; Le lendemain, Nouveau refrain.

Les Polonais ont gagné du terrain : Quand je vois si peu d'harmonie Et tant de rapports incertains, Je crois que tous ces bulletins Sortent de Cracovie.

Encore un fonctionnaire prussien, émule du célèbre Bilboquet, qui s'en va en sauvant la caisse. Cette fois, c'est le percepteur des

contributions de Dornach, près Mulhouse. En homme prévoyant, il avait eu le soin de presser les contribuables, de façon à filer avec un magot sérieux. C'est d'ailleurs le résultat qu'il a obtenu.

On s'entretient depuis quelques jours, à Versailles, d'un fait très-curieux, et qui engage de la manière la plus grave la responsabilité du gouvernement du 4 septembre. On a découvert, dit le *Français*, que le directeur mis par ce gouvernement à la tête des prisons de Lyon, M. Braconnier, a été condamné, il y a un certain nombre d'années, à une peine grave, pour un fait criminel. Cet antécédent n'était pas inconnu du gouvernement, et la révocation de M. Braconnier, demandée au ministre de l'intérieur, avait été refusée par lui. Il y a quelques jours, un membre de la commission chargée d'examiner le régime des établissements pénitentiaires ayant adressé à un des fonctionnaires qui déposait devant la commission la question de savoir si le fait relatif à M. Braconnier était exact, a reçu une réponse affirmative.

### Revue des journaux.

L'*Opinion Nationale* se demande ce que la gauche doit faire si M. Thiers persiste dans ses idées protectionnistes s'il préfère la loi militaire de 1832 à celle de 1872. « Il nous semble, dit-elle, que la gauche n'a rien de mieux à faire que de se tenir soigneusement à l'écart de cette politique rétrograde, sans pourtant joindre ses efforts à ceux de la droite pour renverser l'homme éminent et patriote après tout, qui a entamé et qui doit conduire à terme l'œuvre de l'affranchissement du territoire. Quand l'étranger ne foulera plus le sol de la France, il sera temps de voir ce que valent les élucubrations économiques, militaires et financières de cet esprit à la fois si intelligent et si ferme, qui s'imagine qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, pas même l'imprimerie, pas même les chemins de fer, pas même la réforme, pas même la révolution qu'il a pourtant si bien racontée, et qui aime à chercher dans Polybe des lumières pour la solution de la question romaine. »

Le *Journal de Paris* trouve que la faiblesse dont la majorité a fait preuve lundi est « une faiblesse patriotique et honorable entre toutes » puisqu'elle n'a eu d'autre but que « d'éviter un malheur public. »

L'*Avenir National* dit que lorsque M. Thiers « humilie la chambre comme il l'a fait dans cette triste séance, il offense sa propre gloire et devient, à l'aveugle, le complice de ses ennemis et des nôtres. »

Sans approuver complètement la conduite de M. Thiers qui l'a « affligé autant que personne », le *Cloche* reconnaît cependant qu'elle est parfaitement conforme aux doctrines constitutionnelles.

Le mal, suivant elle, vient de la situation, et elle pense que l'Assemblée « doit se borner aux nécessités les plus immédiates du présent » sans songer « aux lois d'avenir. »

Le *Français* fait observer que M. Thiers ne pose jamais la question de cabinet quand il a affaire à la droite ; il lui cède plutôt, tandis qu'avec la gauche, il n'hésite pas à lui mettre le marché à la main.

La *Patrie* approuve nettement l'attitude de M. Thiers et son langage « dicté cette fois par un véritable sentiment de la situation et par une incontestable intelligence du droit et du devoir d'un chef d'Etat dans une question aussi capitale. »

La *France* émet l'opinion que M. Thiers devrait rester étrangers aux débats parlementaires.

Le *Pays* demande qui pourrait remplacer M. Thiers s'il se retirait définitivement.

L'*Ordre* regrette qu'on hésite à sortir des embarras actuels en faisant un appel au peuple ; toutefois, à défaut de cette expédient, l'*Ordre* en indique un autre. « Il y aurait un autre moyen, ce serait de demander au pays l'élection d'une nouvelle chambre. Celui-ci est indiqué par la nature même des choses. Chaque incident qui se produit montre que la chambre actuelle n'a plus le pouvoir suffisant pour faire ce qui est nécessaire. »

La *Gazette de France* discute justement cette proposition et la repousse par les raisons suivantes : « La dissolution de la Chambre, c'est le pays livré à toutes les agitations politiques, au moment où il faut faire un appel très énergique au crédit pour obtenir les milliards de notre rançon. Et d'ailleurs,

si M. Thiers est ce que disent aujourd'hui le *Temps*, la *République française*, le *Corsaire*, c'est-à-dire les organes de toutes les nuances républicaines, quel ne serait pas le péril seul maître du pays ! En quoi demandons-lo, une autre assemblée remédierait-elle au mal que l'on signale ? La *Gazette de France* arrive à cette conclusion que le seul remède efficace est le rétablissement de la monarchie.

L'*Union* conclut de son côté à l'impuissance de la République qui « va s'éteignant dans la conûite. »

Le *Courrier de France* exprime les craintes que lui inspirent les succès des radicaux auprès des électeurs ; il voudrait que M. Thiers et la majorité se missent d'accord pour conjurer les dangers que ces succès répétés peuvent amener.

Le *Bien public* constate l'émotion et le trouble que les élections de dimanche dernier ont jetés dans les camps des adversaires de la République.

La *Liberté* se refuse à considérer « comme radicales, dans leur ensemble, les élections du Nord, de la Somme et de l'Yonne. Elle ne conteste pas néanmoins que les idées avancées soient en progrès, et elle est d'avis que c'est la faute au parti conservateur « lequel n'a monté depuis le 18 mars, sauf un moment à l'époque des élections de juillet, qu'une coupable inertie. »

### Nous lisons dans le Ralliement :

Ce qu'il y a de plus à redouter, quand les démocrates et les radicaux triomphent, c'est le péril auquel sont exposées les libertés publiques.

Quand ces gens-là sont dans l'opposition, la liberté ne leur suffit pas, il leur faut la licence avec tous ses excès.

Pour peu qu'ils approchent le pouvoir ou qu'ils le tiennent, tous les droits, toutes les libertés doivent céder devant leurs caprices autoritaires.

La liberté de la presse est un de leurs principes fondamentaux... à leur profit ! Comment l'observent-ils vis-à-vis des autres ?

Après le 4 septembre on a vu leurs préfets supprimer les journaux ou les suspendre. Quant au sort de la presse sous la commune, nous n'avons pas besoin de la leur dire.

Ce sont là leurs mœurs.

Le radical est essentiellement intolérant ; il se tient pour inviolable.

Dans quels abus odieux de langage n'ait-on pas vu tomber leurs journaux, à eux ?

Si leurs adversaires ont quelque vigueur dans l'attaque, quelque énergie dans la riposte, les voilà criant à la calomnie, et dirigeant contre la presse qui ose dévoiler leurs infamies, toute leur colère et toutes les résistances capables de produire le silence.

Depuis que le *Ralliement* a pris sa place dans la publicité au Nord, il n'est sorte d'entraves qu'il n'ait rencontrées pour gêner sa publication.

Les radicaux n'étant pas heureusement au pouvoir encore, n'ont pu dresser contre lui les embarras résultant d'une légalité ombreuse de leur fabrique ou empruntés aux arsenaux toujours approvisionnés des lois répressives.

La légalité n'étant pas en leurs mains, ils ont, en attendant, employé sur la plus grande échelle, soit la corruption de nos agents de distribution soit leur intimidation, par des violences et des menaces.

Un de nos correspondants d'Avesnes, à la parole duquel nous attachons pleine confiance, nous écrit pour nous signaler une scène de violence dont un de nos distributeurs vient d'être la victime.

Un radical du lieu l'a apostrophé malgré son âge avancé. Ce pauvre distributeur obtient par son modeste travail, une ressource que ses forces ne lui permettent plus de trouver ailleurs.

« Si vous étiez un gamin, je vous f... le pied etc... lui a crument dit un des radicaux de l'endroit. Si vous continuez à vendre ce journal, je le dirai à mon oncle administrateur des pauvres, et tout secours vous sera retiré ! »

Ainsi voilà la charité devenant un moyen de persécution, entre les mains de ces gens qui ont sans cesse à la bouche les mots de liberté et de fraternité.

Quels hurlements pousserait la presse radicale, si quelque un se permettait de semblables menaces vis-à-vis de l'une des feuilles de la démagogie !

Et vous prétendez fonder un gouvernement

brès et novices des associations religieuses vouées à l'enseignement, les élèves ecclésiastiques sont à titre conditionnel dispensés du service militaire.

La Commission propose en outre de supprimer l'article 20 qui astreignait les membres de l'instruction publique à passer 6 mois soit sous les drapeaux, soit dans une école déterminée par le ministre de la guerre, d'autre part, les membres des associations religieuses à passer 6 mois dans un service auxiliaire, particulièrement celui des hôpitaux et des ambulances.

M. de Pressensé vient demander le rétablissement de l'article sacrifié, il regrette que la commission ait cru devoir revenir sur sa rédaction primitive, au risque de blesser le principe de l'égalité qui veut que chacun soit appelé à servir son pays sous les drapeaux.

M. Bethmont, au nom de la commission, répond qu'il importe de ne point désorganiser la nation au double point de vue moral et religieux, voilà pourquoi la commission a pris cette décision.

Plusieurs avaient songé à ne stipuler cette exemption qu'en faveur des congréganistes, mais M. le ministre de l'instruction publique n'a pas eu de peine à les convaincre qu'il fallait faire la part égale entre les laïques et les congréganistes, attendu que la protection que l'on doit à la religion on la doit aussi à l'enseignement.

M. Bethmont conclut en priant l'Assemblée de voter l'article 19 et de supprimer l'article 20.

M. Langlois appuie l'amendement Pressensé, qui aura pour effet de donner au ministre de la guerre un corps d'infirmiers bien organisé et prêt à marcher. Les religieux ont fait bravement leur devoir.

Un membre vient combattre l'amendement : pas n'est besoin, dit-il, d'appeler les religieux à l'armée, ils y viendront bien sans qu'on les appelle.

M. le ministre de la guerre estime que la question soulevée trouvera mieux sa place dans la future loi de réorganisation.

Sont adoptés les 2 premiers paragraphes de l'article 19.

M. Beulé vient revendiquer pour l'école de Rome qui est en quelque sorte l'école de l'art français, le privilège que la loi accorde à l'école normale des lettres et des sciences.

M. Bethmont déclare que la commission ne repousse pas l'amendement et laisse à l'Assemblée le soin de décider.

L'amendement Beulé, mis aux voix, est adopté.

Le troisième paragraphe tend à exempter du service militaire les pensionnaires de l'école de Chartres.

M. Guichard demande la suppression de ce paragraphe, car l'exception ne lui paraît pas justifiée.

M. Jules Simon objecte que le nombre des élèves de cette école est limité à 30.

Le paragraphe 3 est adopté.

M. Chesnelong propose d'ajouter au paragraphe 4 sur les instituteurs après ces mots : « S'il réalisent cet engagement, » les mots suivants :

« Soit dans les établissements publics, soit dans les établissements libres de leurs associations. »

M. Bethmont répond que l'addition est superflue.

M. Gambetta combat l'extension de l'exemption aux maîtres qui enseignent dans un établissement public. Ce n'est pas la première fois, dit-il, que cette application surgit, mais toujours elle a été repoussée et il a été reconnu que devaient être exemptés ceux-là seuls qui remplissaient un service public, l'instituteur enseignant chez lui n'a aucun titre à cette dispense.

L'orateur rappelle qu'en 1809 les frères de la doctrine chrétienne n'ont obtenu l'exemption qu'à titre de membres de l'Université.

Une voix à droite. — Mais on n'avait pas le service obligatoire.

M. Gambetta. — Je remercie l'interrompueur, il m'offre l'occasion de vous faire remarquer l'aggravation de l'injustice qui serait la conséquence du privilège réclamé par M. Chesnelong. (Applaudissements à gauche.)

L'orateur conclut au rejet de l'amendement Chesnelong, et de l'article sur lequel il porte.

M. Bethmont réplique que si la commission rejette l'amendement Chesnelong, c'est parce qu'elle le trouve superflu.